



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal de Jussy du 5 juin 2023

Présents

Exécutif :	Mme Anne-Françoise Morel	Maire
	MM. Philippe Othenin-Girard	Adjoint
	Stéphane Hostettler	Adjoint
Bureau du Conseil :	Mme Audrey Pion	Présidente
	M. Christophe Mage	Secrétaire
Conseillères municipales :	Mmes Catalina Kauz, Laura Mathil	
Conseillers municipaux :	MM. Jean-Marie Beaud, Yves Bobillier, Olivier Sommer, Grégoire Stoky, Pascal Wegmuller	
Excusé-e-s/absent-e-s :	Mmes Sabine Chenevard, Anna Dumonthay, Susanne Roux-Stubler	
	MM. Olivier Gros (Vice-président), Alain Magistra	
Procès-verbaliste :	Mme Emmanuelle Maia	

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2023
2. Communications du bureau du Conseil municipal
3. Communications générales du Maire et des Adjoints
4. Rapports des présidents de commissions et de l'Exécutif
 - 4.1 Commission urbanisme du 16.5.2023
 - 4.2 Commission sociale du 23.5.2023
5. Rénovation de la maison communale
6. Projet(s) de délibération, de motion et de résolution
 - 6.1 DEL09-2023 : Crédit d'engagement pour la rénovation de la maison communale
7. Décision(s) de l'ACG
8. Proposition du Maire et des Adjoints
9. Propositions individuelles et questions
10. Divers

La Présidente ouvre la séance à 20h.

Aucune remarque n'étant formulée à propos de l'ordre du jour, celui-ci est considéré comme accepté.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2023

Le procès-verbal de la séance du 15 mai 2023 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente n'a pas de communication à annoncer.

3. Communications générales du Maire et des Adjointes

Mme le Maire annonce une demande de naturalisation.

Arrivée de M. Olivier Sommer.

L'autorisation de fonctionnement du jardin d'enfants a été délivrée par le SASAJ pour la rentrée 2023/2024.

La commune voulait étendre les horaires d'extinction du temple, mais vu la complexité que cela engendrait, elle a adopté les créneaux horaires proposés par les SIG, à savoir de 20h à 5h. Le temple sera donc automatiquement éteint en attendant de pouvoir remplacer les luminaires, sachant que c'est un des points du village qui consomme énormément.

L'Exécutif a reçu une interpellation de Mme Susanne Roux-Stuber concernant la sécurisation des piétons sur la route de Lullier, entre le parking derrière la mairie et les Pauses-Basses, qui est dangereux. Mme Susanne Roux-Stuber suggère de prendre les mêmes mesures que sur le chemin de l'école, à savoir le marquage de lignes jaunes. Mais la route allant du temple à l'école, qui est une ligne droite, offre une bonne visibilité sur les véhicules arrivant en face. Ce n'est malheureusement pas le cas de ce cheminement. Et l'installation de piquets réduirait beaucoup trop la voie de circulation, ce qui créerait de facto d'autres dangers. L'herbe ayant été fauchée, les piétons peuvent désormais facilement marcher sur le bas-côté.

M. Philippe Othenin-Girard ajoute que le mur le long de la route bloque la visibilité depuis le bas. Si ce cheminement est effectivement dangereux, il n'a pas été possible de trouver une solution, pour le moment. Des marquages ne pourraient pas être réalisés du côté du mur (soit à gauche en montant). À droite, des marquages décaleraient la circulation du mauvais côté. La commission urbanisme pourrait se pencher sur cette problématique.

M. Philippe Othenin-Girard présente les dernières autorisations de construire en dispensant quelques explications.

- DD 326059/1 : route de La-Gara 30 - M. Richard Antoine Best - agrandissement de deux ouvertures en façade. *Préavis favorable.*

- APA 326547/1 : route de Jussy 304 - DI, OCGC - déplacement et mise en conformité d'un arrêt TPG, installation d'un abribus. *Préavis favorable.*

- DD 326313/1 : La-Renfile 17, La-Renfile 19, route de Juvigny 99 - Mme Michèle-Maryse Burgat - régularisation I/6038, construction de clôtures et d'un portail pour la détention d'un cheval à titre de loisir, de poulaillers et d'un dépôt. *Préavis favorable.*

- DD 326342/1 : chemin de la Laiterie 1 - M. Bruno Roux - agrandissement d'un hangar. *Préavis favorable.*

La commune a reçu une lettre de M. Mauro Poggia confirmant que le déclassement de zone relatif à l'agrandissement de l'école des Beillans est en cours.

Le relevé des consommations 2022 montre que sur l'ensemble de la commune, la consommation électrique a un peu diminué (-4,5 %), mais la consommation d'eau a passablement augmenté (35,52 %), ce qui s'explique par la sécheresse de l'année dernière.

Concernant plus particulièrement les bâtiments communaux, l'augmentation de la consommation d'électricité (+3,57 %) est difficile à expliquer, la statistique étant trop généraliste. Car le nombre de luminaires n'a pas été augmenté.

Le désamiantage de la villa sise au 338, route de Jussy est terminé. Les devis sont en cours de signature et les travaux devraient probablement commencer d'ici fin juin.

M. Stéphane Hostettler annonce que La nuit est belle ! se déroulera le vendredi 22.9.2023. Il espère que cette fois, la météo sera favorable. La commission agriculture se penchera sur l'organisation de cette soirée.

Un agenda culturel, un projet pensé dans le cadre de l'ACG, verra le jour en 2023. Les 45 communes pourront inscrire leurs manifestations sur cette plate-forme, ce qui permettra d'éviter des collisions de dates avec leurs voisines.

Le centre horticole fêtera en 2024 ses 50 ans de présence à Lullier. Le programme est en cours d'élaboration. Des événements seront échelonnés tout au long de l'année 2024.

Une formation sera organisée pour les aînés de Jussy afin qu'ils puissent utiliser l'application de la commune.

4. Rapports des présidents de commissions et de l'Exécutif

4.1 Commission urbanisme du 16.5.2023

M. Pascal Wegmuller résume les différents dossiers traités lors de la dernière séance de la commission, sachant que le PV est à disposition sur CMNet.

– Réaménagement du bâtiment route de Juvigny 2 : les commissaires avaient reçu juste avant la séance le devis général de M. Leuba. Bien qu'ils n'aient pas eu le temps de l'étudier en détail, ils ont passé en revue le budget qui s'avère plus élevé qu'initialement prévu, notamment par rapport aux exigences de la CMNS. Le système de production de chaleur a également été évoqué ; une PAC est prévue dans le cabanon, avec des panneaux solaires. La CMNS exige des panneaux solaires Terracota, alors que l'on sait que ceux-ci ne sont pas très efficaces et plus chers. La qualité phonique de la grande salle qui sera aménagée sous la toiture a aussi été évoquée, car celle-ci devra acoustiquement être agréable. Et d'autres postes qui pourraient éventuellement être revus à la baisse (revêtements de sol, par exemple).

Après cette séance, la commune ayant reçu le jour même le devis général, M. Pasquale Bartolo s'est penché en détail sur ce document et M. Leuba a répondu assez rapidement et à satisfaction aux questions posées. D'où la délibération DEL09-2023 proposée ce soir au vote du Conseil municipal (cf. point 6). Comme le conseil ne se réunira plus avant le 4.9.2023, la commune perdrait trois mois sur le processus d'appel d'offres.

Les commissaires ont encore échangé par e-mail, et **M. Pascal Wegmuller** est revenu sur la problématique des panneaux solaires (coût, efficacité énergétique et entretien à long terme) ; l'option Terracota n'est pas une solution pertinente.

Soit le conseil accepte la délibération DEL09-2023 ce soir, soit il la renvoie à la commission qui peaufinera différents détails et questions avant un vote en septembre. Mais dans ce cas, répète **M. Pascal Wegmuller**, la commune perdra 3 mois sur la procédure d'appels d'offres.

– Réaménagement de la villa sise à la route de Jussy 338 : comme annoncé par M. Philippe Othenin-Girard, le désamiantage a été effectué.

– Étude d'aménagement des parcelles 1370, 120 & 121 : des devis ont été demandés à des architectes urbanistes ; ils seront transmis à la commission pour sa séance du 22.6.2023.

– Agrandissement de la caserne des pompiers : la discussion a surtout porté sur la position spatiale du nouveau bâtiment et l'articulation avec la salle des fêtes. La commission auditionnera l'état-major des sapeurs-pompiers lors de sa prochaine séance.

– Interpellation d'Alexandre Mévaux : suite à l'interpellation du précité, MM. Alexandre Mévaux et Pasquale Bartolo ont fait le tour de différentes routes de la

commune. Des photographies des problématiques relevées ont été présentées à la commission, essentiellement des problèmes de stationnement sauvage (route du Château L'Évêque, hameau des Mévaux et intersection route du Petit-Lullier/route de Lullier) et des containers qui ne sont pas rangés convenablement en dehors des jours de levées. La discussion, qui a ensuite basculé sur les routes et chemins agricoles, se poursuivra.

M. Philippe Othenin-Girard ajoute que M. Alexandre Mévaux, avec qui il s'est entretenu aujourd'hui, et lui-même feront demain le tour de la commune avec un APM afin d'étudier les mesures qu'il serait concrètement possible de prendre.

M. Pascal Wegmuller relève que certains containers, même s'ils ne devraient légalement pas se trouver sur la voie publique, ont aussi pour effet de ralentir naturellement la circulation.

M. Yves Bobillier abonde dans son sens.

Mme le Maire rappelle que la commune a surtout pour vocation d'œuvrer pour le bien commun, et non pour chaque problématique individuelle.

La discussion a aussi beaucoup tourné sur les chemins agricoles, pour lesquels il n'est pas évident de trouver des solutions à même de satisfaire tous les points de vue, ajoute **M. Pascal Wegmuller**.

M. Olivier Sommer confirme que l'objectif est d'œuvrer pour l'intérêt général. Par exemple des voitures se garent désormais sur la zone destinée aux piétons, route du Château L'Évêque.

M. Philippe Othenin-Girard suggère un marquage au sol.

4.2 Commission sociale du 23.5.2023

Mme Catalina Kauz évoque les points traités par la commission.

- Sortie des jeunes du 3.6.2023 : 22 jeunes sont venus sur les 24 inscrits ; 21 ont fait de l'accrobranche, et 1 du minigolf. Deux accompagnants ont malheureusement dû se désister. **Mme Catalina Kauz** remercie chaleureusement Mme Sophie Roux-Stuber pour sa présence lors de cette sortie.

- Sortie des aînés du 7.6.2023 : à ce jour, 48 aînés se sont inscrits. Selon les retours parvenus à la commune, les aînés regrettent que toutes les activités aient lieu au même endroit, cette fois, et que le menu ne soit pas assez élaboré. M. Gilles Marti, qui avait relancé l'idée de privatiser un bateau de la CGN pour une sortie intercommunale (Puplinge, Presinge, Jussy et Gy), sera contacté.

- Promotions scolaires du 30.6.2023 : tous les Conseillers municipaux sont invités à défiler. Le rendez-vous est fixé à 17h45, sachant que le cortège s'ébranlera à 18h10. La mise en place de la salle se fera le 29.6.2023 à 18h, normalement en association avec l'APEJ. Les fleurs seront livrées et installées le 30.6.2023.

Suite à un petit malentendu par rapport au spectacle, les enseignants ont proposé Cendrillon mène le bal, qui a été réservé par la commune (coût de Fr. 1'400.-). Mais, entre-temps, Open Scène avait commencé ses répétitions. Il est malheureusement impossible de revenir en arrière.

- 1^{er} août : le parcours de la marche a été défini. Celle-ci devait à l'origine finir au château du Crest avec l'apéritif. Mais cela n'aurait pas été équitable pour les autres viticulteurs et les pompiers qui proposeront le repas de midi à la salle communale. Le sens de la marche a donc été inversé. Celle-ci partira du château du Crest après le petit-déjeuner et se terminera au stand de tir.

Le concours de lampions a été annoncé par un petit encart dans le Jusserand. Les trois premiers lauréats seront récompensés (bon pour Aquaparc, bon pour l'Astuce (jouets en bois), bon pour l'accrobranche du Moulin des Évaux).

Les trois premiers lauréats de la marche (jeux et questionnaire) recevront également un prix (2 billets CGN et 1 panier garni).

M. Schaller est venu voir le site en vue d'organiser un spectacle de drones pour 2024 ; 150 à 200 drones pourraient être utilisés. Une société fera une proposition à la commune, sachant que le budget est de Fr. 15'000.-. Hormis les nuisances sonores, tous les feux d'artifice de Genève ne sont pas plus polluants (2 % sur la qualité de l'air de toute la Suisse sur l'année) que le Paléo festival.

- L'organisation du repas des aînés, programmé le 21.11.2023, est en cours (thème : l'Écosse).

- Budget 2024 : la réflexion a été initiée. **Mme Catalina Kauz** et M. Stéphane Hostettler reviendront vers la commission avec un premier jet le 20.6.2023.

- Divers :

Autour d'une table, le repas des aînés qui a lieu une fois l'an à Jussy, se déroulera à la Couronne, cette fois. Le manque de W.-C. publics pour les promeneurs a été relevé ; la maison villageoise pourrait peut-être en offrir, sachant que des incivilités ont été constatées. Aménagements route de Lullier.

- Prochaine séance le 20.6.2023.

M. Jean-Marie Beaud demande si la commission a évoqué le rallye des sociétés du 26.8.2023.

Mme Catalina Kauz indique que ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Jean-Marie Beaud regrette que l'encart dans le dernier Jusserand était trop petit. Il souligne l'importance de faire un maximum de publicité pour cette manifestation.

M. Christophe Mage précise que cet encart ne visait qu'à rappeler la date du rallye des sociétés ; un article paraîtra début août dans le Jusserand.

5. Rénovation de la maison communale

M. Pascal Wegmuller, qui a déjà évoqué ce dossier soit le point 4.1, relève qu'il serait dommage de perdre les 3 mois d'été même si certaines questions techniques comme les panneaux solaires restent en suspens ou à éclaircir. Il a pour sa part relu l'intégralité du devis général ; les appels d'offres seront lancés en bonne et due forme, conformément aux AIMP. Soit le Conseil municipal décide d'aller d'ores et déjà de l'avant, soit ce dossier est renvoyé à la commission urbanisme pour un vote en septembre. La discussion est ouverte.

Mme Catalina Kauz demande s'il est normal que les honoraires représentent presque un quart du devis.

M. Pascal Wegmuller confirme que ceux-ci sont dans les normes.

M. Jean-Marie Beaud trouve qu'il y a beaucoup de postes exclus, comme le mobilier de rangement, les contrôles d'accès ou le paratonnerre.

M. Christophe Mage précise que l'installation d'un paratonnerre n'est plus obligatoire. Mais le devis inclut la ligne de terre.

Mme Catalina Kauz demande si la géothermie serait envisageable.

Celle-ci est beaucoup plus coûteuse, précise **M. Philippe Othenin-Girard**.

Et les besoins de chaleur et d'eau chaude sanitaire ne sont pas énormes, vu l'épaisseur des murs et les usages, ajoute **M. Pascal Wegmuller**. M. Olivier Sommer a évoqué en commission l'idée de mutualiser l'installation avec les futurs développements, mais les temporalités sont trop différentes. Au conseil de décider s'il souhaite aller de l'avant dès maintenant où que la commission réponde à plus de questions. Par rapport à l'affectation future des locaux, rien n'a encore été défini. Mais la typologie de cette maison, entre les murs porteurs et les circulations verticales, n'offrira pas beaucoup de choix.

M. Philippe Othenin-Girard ajoute que les fonctions d'un certain nombre d'espaces n'ont pas encore été déterminées. Mais une des salles sera clairement dévolue au coworking. La grande salle sous les toits pourrait être utilisée pour les séances du Conseil municipal, les conférences, les expositions, etc.

Mme le Maire relève que certains besoins sont évoqués depuis longtemps, comme une nouvelle salle des mariages, des locaux pour que les aînés puissent se réunir. Ces salles devront être très polyvalentes. Il pourrait y avoir un club des aînés, confirme **Mme le Maire** sur une question de **Mme Catalina Kauz**.

Les volumes tels que définis ne pourront être modifiés, rappelle **M. Pascal Wegmuller**.

Mme le Maire évoque : un coin bibliothèque, une salle pour les séances du Conseil municipal ou les manifestations culturelles, et une jolie salle des mariages (il n'y a quasiment plus un mariage à Jussy).

Ces salles seraient-elles louées ? demande encore **Mme Catalina Kauz**.

Elles seraient a priori plutôt à disposition des sociétés locales, répond **Mme le Maire**. Mais la grande salle du haut pourrait être louée pour des spectacles.

Mme Catalina Kauz demande si l'augmentation de la TVA, le 1.1.2024, aura des incidences sur le budget.

Mme le Maire répond par l'affirmative.

M. Pascal Wegmuller signale une coquille sur le projet de délibération, qui sera corrigée.

Et des totaux dans le devis général sont erronés, ajoute **Mme Catalina Kauz**.

M. Pascal Wegmuller rappelle qu'il s'agit avant tout d'une enveloppe budgétaire. Ce sont les retours de soumissions qui détermineront le coût réel de cette rénovation.

L'objectif étant de réduire les coûts, complète **M. Philippe Othenin-Girard**.

Mme le Maire indique que l'Exécutif aurait souhaité lancer les appels d'offres cet été en espérant que l'ensemble des autorités communales pourront terminer la législature sur ce joli projet.

M. Pascal Wegmuller, qui comprend les interrogations des élus, répète que les retours de soumissions, donc la concurrence, fixeront le coût final. Il regrette que les panneaux solaires Terracota soient imposés par la CMNS, car peu esthétiques, moins efficaces et avec une production inférieure par rapport aux autres.

M. Philippe Othenin-Girard rappelle que la législation s'assouplissant de mois en mois, la commune pourra peut-être en temps utile faire une demande de modification.

Mme Laura Mathil demande quels seront les critères d'adjudication : le plus durable, le plus flexible ou le moins cher ?

M. Philippe Othenin-Girard explique que la commune aura à choisir des matériaux, sachant que l'architecte a plutôt visé haut en termes de prix. Le but, c'est d'avoir un bâtiment fonctionnel qui résiste aux usages et ait une bonne durée de vie. Cette maison étant vraiment magnifique, la commune pourrait potentiellement obtenir un très joli résultat. Pour la lustrerie, par exemple, il existe de très jolis luminaires, très efficaces, et relativement bon marché. Quel que soit son usage, le bâtiment devra être résistant et très polyvalent.

Certains coûts sont dus aux exigences de la CMNS ou de la protection incendie, par exemple. Étudier les soumissions permettra de réduire certains montants tout en préservant ce splendide bâtiment, conclut **M. Pascal Wegmuller**.

6. Projet(s) de délibérations, de motions et de résolutions

6.1 DEL09-2023 : Crédit d'engagement pour la rénovation de la maison communale

En l'absence de toute autre remarque ou question, la **Présidente** donne lecture de la délibération et propose de passer au vote.

À l'unanimité, soit 7 oui, le Conseil municipal accepte la délibération DEL09-2023.

7. Décision(s) de l'ACG

Néant.

8. Proposition du Maire et des Adjoint

Néant.

9. Propositions individuelles et questions

Mme Laura Mathil demande si une signalétique idoine a été prévue, vu l'interdiction de fumer aux abords des écoles, centres sportifs, arrêts de bus, etc.

Mme le Maire rappelle que l'école est déjà une zone non-fumeurs, de même que la cour.

M. Yves Bobillier constate que la loi imposant une zone de 9 m autour des zones déjà exemptes de fumée, cela amènerait dans le champ en face de l'école des Beillans.

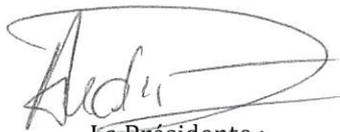
Aucune signalisation n'a pour l'instant été prévue, ajoute **Mme le Maire**, car ces panneaux devraient être installés le long de la route.

M. Philippe Othenin-Girard suggère d'attendre les retours de l'ACG, à ce sujet.

10. Divers

La Présidente rappelle, suite à la question posée par Mme Susanne Roux-Stubler à l'Exécutif, que les Conseillers municipaux ont la possibilité d'intervenir de différentes manières, par exemple sous le point « Propositions individuelles et questions ». Les élus ne doivent pas hésiter à poser leurs questions d'intérêt communal lors de la séance du conseil afin de réfléchir et de trouver ensemble des solutions.

Date du prochain Conseil municipal : 4 septembre 2023 à 20 heures.



La Présidente :
Audrey Pion



Le Vice-président :
Olivier Gros



Le Secrétaire :
Christophe Mage

Séance levée à : 20h56.

Annexes : DEL09-2023

**CRÉDIT D'ENGAGEMENT POUR LA RÉNOVATION DE LA MAISON COMMUNALE
CADASTREE N°975 SISE 2 ROUTE DE JUVIGNY À JUSSY, POUR UN MONTANT BRUT
DE CHF 4'600'000.- TTC**

Vu l'acquisition en date du 10 février 2022 de la parcelle n°1370 (119A) comprenant les immeubles n°974, d'une surface de 18 m2, et n°975, d'une surface de 175 m2,

vu la volonté des autorités communales, matérialisée par la délibération DEL16-2019 du 2 décembre 2019 acceptée à la majorité des conseillers municipaux présents, de rénover le bâtiment n°975, d'une surface brute de plancher d'environ 572 m2 pour l'utiliser à des fins publiques comme maison communale,

vu la vétusté du bâtiment, à l'architecture typiquement rurale et traditionnelle du XVIII^{ème} siècle, classé à l'inventaire du patrimoine en 1986, nécessitant une rénovation complète pour répondre aux besoins des critères d'une maison communale,

vu le crédit d'étude voté en date du 7 décembre 2020 pour un montant brut de CHF 225'000.- TTC,

vu la réalisation de l'étude préliminaire ayant abouti à la délivrance de l'autorisation de construire n° DD/320'659/1 entrée en force le 24 mars 2023,

vu le devis général du 11 mai 2023 établi par le bureau Dominique Leuba Architectes SA,

vu les échanges des membres de la commission urbanisme,

conformément à l'art. 30 al.1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

7 oui, soit à l'unanimité
sur 8 conseillers municipaux présents à la séance

1. De réaliser les travaux de rénovation du bâtiment n°975.
2. D'ouvrir au Maire un crédit de CHF 4'700'000.- destiné à ces travaux correspondant au décompte suivant :

Devis général (TTC) CHF 4'600'000.-
./.. Crédit d'étude inclus au DG - CHF 225'000.-

Montant brut crédit rénovation (TTC)	CHF 4'375'000.-
---	------------------------

Imprévus (5%)	CHF 218'750.-
---------------	---------------

Arrondi à total crédit brut de rénovation (TTC)	CHF 4'600'000.-
--	------------------------

3. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense, énoncée au point 1, au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien qui est estimée à 2025.
5. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 4'700'000.- afin de permettre le financement de ces travaux.

La Présidente



Audrey Pion

Le Secrétaire



Christophe Mage



DÉCISION
du 31 AOUT 2023

approuvant la délibération du Conseil municipal de la commune de Jussy du 05 juin 2023

Vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
vu l'article 1, alinéa 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes
du 26 avril 2017,

LE DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DU NUMÉRIQUE

DÉCIDE

La délibération du Conseil municipal de la commune de Jussy du 05 juin 2023, portant sur:

un crédit de 4 600 000 francs destiné aux travaux de rénovation du bâtiment N° 975, sise
route de Juvigny

est approuvée avec les remarques suivantes:

1. Ces travaux sont soumis aux dispositions de la loi sur l'énergie (LEn; L 2 30) et doivent, cas échéant, faire l'objet d'autorisations ad hoc.
2. Des erreurs de plume se sont glissées aux points N°s 2 et 5 du dispositif de la délibération. En effet, le montant du crédit et l'autorisation d'emprunter maximale s'élèvent à 4 600 000 francs et non à 4 700 000 francs.



Carole-Anne Kast

Annexe : délibération signée

Communiquée à :
la commune de Jussy
SAFCO